

## Domaine du Golf d'Albret pour déclarer la TVA de l'année 2015

Sur le relevé du Syndic Therin, concernant l'exercice du 01.01.2015 au 31.12.2015, que vous venez de recevoir, vous avez une somme de TVA récupérable : dans le cas ci-dessous : 21.05 € Surligné en vert

### **DECOMPTE DE CHARGES**

CONCERNANT L'EXERCICE DU 01/01/2015 AU 31/12/2015

Libellé	Mt Dépenses	Vos Tant.	Tant. Cop	Vos dépenses	Mt Locatif
ASSURANCE	9 196,00	640,00	155 272,00	37,90	
ENTRETIEN TOITURE	3 841,32	640,00	155 272,00	15,83	15,83
FRAIS BANCAIRES	43,35	640,00	155 272,00	0,18	
HONORAIRES DU SYNDIC	26 800,00	640,00	155 272,00	110,46	
TAXE FONCIERE	2 921,00	640,00	155 272,00	12,04	
<b>TOTAL CHARGES GENERALES</b>	<b>42 801,67</b>			<b>176,41</b>	<b>15,83</b>
<b>DECOMPTE DU LOT : 146 - APPARTEMENT + les lots 250</b>				176,41	15,83
Total des provisions pour l'exercice à déduire				-210,32	
<b>REGULARISATION QUI SERA REPORTEE APRÈS APPROBATION DES COMPTES</b>					
TVA éventuellement récupérable 21,05 €				-33,91	

Cel correspond à de la TVA payée sur l'entretien toiture, frasi bancaires, honoraires du syndic.

Il faut y rajouter la TVA payée sur la fourniture et pose du détecteur de fumée, soit 30 € TTC donc 2.72 € de TVA

**Donc au total 21.05 + 2.72 € = 23.77 € de TVA payée.**

Sur le relevé de MONA LISA daté du 01.03.2016 que vous avez reçu dernièrement au courrier, il est indiqué le tableau ci-dessous :

- **Loyers perçus sur l'année civile (du 01/01/2015 au 31/12/2015) :**  
(pour votre déclaration fiscale)

Période concernée	HT	TVA	TTC
Exercice 2014-2015	1 660,59 €	166,06 €	<b>1 826,65 €</b>

*Si vous êtes fiscalement domicilié à l'étranger, le montant de la TVA a été versé par nos soins directement auprès des services des impôts. Le montant que vous avez perçu correspond donc au montant HT.*

Donc dans ce cas, il y a lieu de **déclarer 1661 € de loyers HT** pour 2015 (on arrondi au dessus dès .51 ou au dessous si inférieur ou égal à .50)

et 166.06 € de TVA encaissée qui se remplit automatiquement

+23.77 € de TVA payée soit **24 € à déclarer** Voir autre feuille pour la déclaration.

**Il n'y a donc que deux chiffres à saisir.**